

# Marais du Verne

*Commune de Saulzet (03)*

## PLAN DE GESTION

*Mise à jour :*

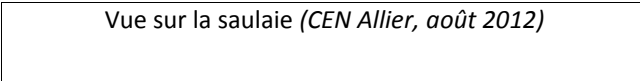
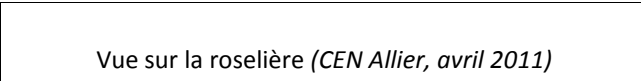
### **Addenda scientifique et technique n°1**



L'opération Elaboration et actualisation de documents de gestion de sites conservatoires est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEDER

# Plan de gestion Marais du Verne (Saulzet - 03)

## Mise à jour : addenda technique et scientifique n°1 (2017)

<b>Rédacteur principal :</b>	Bruno SCHIRMER Bruno SCHIRMER, chargé de missions, responsable du site Marion GIRARD, chargée d'études
<b>Personnes ressources pour la connaissance et la gestion du site :</b>	Julien MAINAUD, technicien de gestion Florian VERON, chargé de missions, coordinateur scientifique
<b>Partenaires financiers :</b>	Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes FEDER Auvergne
<b>Diffusion :</b>	Partenaires financiers, municipalité de Saulzet Conseil départemental de l'Allier et DREAL Auvergne, au titre de la CPO 2013
<b>Validation scientifique :</b>	Plan de gestion validé par le Conseil scientifique du CEN le Addenda porté à l'examen du Conseil scientifique du CEN le
<b>Renouvellement :</b>	Non
<b>Document cadre :</b>	Plan de gestion (2013/2017) complété (addenda), maintenu en vigueur et à durée d'exercice dorénavant illimitée
<b>Légende de la photographie de la page de couverture :</b>	
	

### Référence bibliographique conseillée :

SCHIRMER B., 2017. Plan de gestion (2013/2017) – Marais du Verne (commune de Saulzet). Addenda scientifique et technique n°1. Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, FEDER Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier. Châtel de Neuvre. 9 pages.

### Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Maison des associations - rue des écoles  
03 500 Châtel-de-Neuvre  
Tel : 04.70.42.89.34 / Fax : 04.70.42.27.58  
[conservatoire.allier@espaces-naturels.fr](mailto:conservatoire.allier@espaces-naturels.fr)  
[www.cen-allier.org](http://www.cen-allier.org)

## Contexte évaluatif

Sollicité via son Président par Monsieur le Maire de Saulzet, pour une étude et une éventuelle préservation du marais du Verne, le CEN Allier a signé le 06 juin 2011 une convention de gestion avec la commune propriétaire d'environ 3ha de zones humides.

Un plan de gestion 2013-2017 a dès lors été rédigé au titre de la contribution à la préservation d'un réseau de sites conservatoires par le Conseil départemental de l'Allier et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne.

A ce titre, l'action prioritaire relevait d'une meilleure maîtrise des niveaux d'eau, pour favoriser l'accueil du Castor sur le marais où il pose moins de soucis vis-à-vis de l'activité agricole et des risques d'inondation, permettre un développement optimal de la roselière et des milieux aquatiques et limiter la prolifération des saules. Malgré une visite de site le 25 mars 2014, qui a vu l'ONEMA et l'ONCFS accepter le projet, l'autorité administrative n'a pas permis cette approche au regard de la Loi sur l'eau, considérant la fonctionnalité du bassin de rétention initialement créé en marge de l'autoroute A71 pour limiter les ruissellements.

Le travail du Castor à la bonde a néanmoins permis de garantir l'ennoiement d'une bonne partie du bassin, plusieurs échanges ayant eu lieu autour de la problématique du Castor sur l'Ancoutay en amont au niveau des parcelles agricoles.

La commune a par ailleurs procédé à quelques aménagements touristiques à l'automne 2016 (banc, rambardes de sécurité sur le sentier...).

Vision dynamique du document de gestion initial datant de 2013, le présent addenda se propose dès lors d'actualiser les éléments de connaissance, de dresser un bilan synthétique des opérations conduites et de leurs impacts sur la valeur patrimoniale du site, ainsi que de réfléchir à une éventuelle réorientation de la stratégie de gestion en fonction de ces résultats.

## Section 1. Etat des lieux

Groupe	Date	Observations
Odonates	28/05/2014	3 espèces observées dont une nouvelle pour le site ( <i>Libellula quadrimaculata</i> )
Lépidoptères	28/05/2014	1 nouvelle espèce pour le site ( <i>Coenonympha pamphilus</i> )
Mammifères	08/12/2015	1 nouvelle espèce pour le site ( <i>Sciurus vulgaris</i> )
Amphibiens	28/05/2014	1 triton palmé observé
Oiseaux	28/05/2014 14/11/2014	4 espèces observées dont <i>Gallinago gallinago</i> , et 2 nouvelles espèces pour le site ( <i>Egretta garzetta</i> , <i>Alcedo atthis</i> )
	08/12/2015	2 espèces observées dont <i>Emberiza schoeniclus</i> et 1 nouvelle espèce pour le site ( <i>Dendrocops minor</i> )
Flore	28/05/2014	1 nouvelle espèce pour le site ( <i>Anacamptis pyramidalis</i> )

Les données récoltées en 2014 et 2015 ne sont pas issues de suivis spécifiques, mais de passages ponctuels sur le site.

## Section 2. Synthèse de la responsabilité du site et hiérarchisation des enjeux

La présence des deux espèces d'oiseaux à enjeu du plan de gestion 2013 – 2017, *Emberiza schoeniclus* et *Gallinago gallinago*, a bien été confirmée sur le site, respectivement en 2015 et 2014.

En revanche, les trois espèces d'odonates à enjeu présentées dans le plan de gestion, *Aeshne isoceles*, *Ceragrion tenellum* et *Coenagrion scitulum* n'ont pas été revues sur le site en 2014 ou 2015.

Le Castor n'a pas été directement observé en 2015, mais les barrages qu'il a réalisés sur le cours d'eau constituent d'indéniables indices de présence.

### **Section 3. Stratégie de gestion**






Le blocage administratif et réglementaire lié aux travaux projetés sur la bonde aval du plan d'eau empêche pour l'heure une gestion optimale du niveau d'eau sur le site.






L'absence de moyens financiers dédiés à la réhabilitation du site ne permet d'autre part pas la mise en place d'actions d'ampleur pour l'arrachage mécanique des saules envahissants, dans la foulée du chantier manuel du 25 mars 2013.







### **Section 4. Programme d'action**

Les codes actions présentés dans le tableau ci-dessous sont issus du référentiel du pôle « gestion des milieux naturels », plateforme constituant l'une des déclinaisons du Système d'Information sur la Nature et les Paysages pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et destiné à construire le futur Observatoire régional de la Biodiversité ([www.pole-gestion.fr](http://www.pole-gestion.fr)).


Les codes entre parenthèses sont les anciennes versions du plan de gestion initial.

Objectif du Plan de gestion	Action du Plan de gestion	Élément actualisé		Évaluation de l'action	Commentaires (évaluation) Perspectives post 2016
		Date	Description		
Garantir l'alimentation en eau	<b>CS1</b> (SE1) : Veille à une alimentation en eau du site	2013 - 2014	Reconstitution, par les castors, du barrage à la bonde de la zone d'eau libre après les travaux menés en 2013		Le Castor d'Europe a effectivement très vite repris son travail de constitution d'un barrage au niveau de la bonde, obstruant l'écoulement permanent de surface et faisant sensiblement remonter la ligne d'eau
	<b>IP2</b> (GH2) : Maîtrise du niveau d'eau	21/10/2014	Refus de l'administration d'aménager la bonde au titre de la Loi sur l'Eau, le marais étant confirmé dans son rôle de bassin de rétention des eaux pluviales et d'écêtement de crues		Difficulté de faire reconnaître que la désignation réglementaire et officielle de « bassin de rétention » n'est qu'un titre sans aucun lien avec la réalité
Maintenir les habitats aquatiques et la roselière	<b>CS2</b> (SE2) : Suivi cartographique des habitats	2014	Une étude empirique de l'évolution des niveaux d'eau et de la répartition des principaux habitats humides a été conduite par le CEN Allier		Insuffisante, l'approche a quand-même démontré une forte tendance à l'assèchement estival des milieux ainsi qu'une tendance à la régression en superficie de la roselière au profit de la saulaie
	<b>IP1</b> (GH1) : Limitation de la saulaie	25/03/2013	Chantier bénévole d'arrachage sélectif de saules par les CENs d'Auvergne		Travaux manuels trop ponctuels et partiels pour avoir réellement porté leurs fruits. Une action mécanique d'ampleur serait nécessaire dans les 5 années à venir, même si le Castor contribue à brouter la saussaie
Préservation du Castor et de ses habitats	<b>CS3</b> (SE3) : Cartographie des habitats du Castor et de ses barrages	25/03/2014	Visite du site en compagnie de Charles LEMARCHAND		Si une cartographie précise n'a pas été établie, plusieurs visites de terrain ont permis de localiser les probables terriers-huttes sur le réseau hydrographique amont de l'Ancoutay et de constater avec les exploitants agricoles riverains les barrages successifs

	<b>CC1 (VA1) :</b> Information et concertation avec les acteurs locaux	25/03/2014	Visite du site avec l'ONEMA et l'ONCFS pour un projet d'aménagement de la bonde de la zone d'eau libre		Lors de cette visite, l'ensemble des parties en présence s'entendent sur ce projet d'aménagement de nature à durablement réalimenter en eau les milieux marécageux qui en ont besoin et qui constituent la richesse du site
		22/09/2015	Visite du site avec les services techniques de Gannat pour des problèmes de barrages de Castor sur l'Ancoutay, en amont au niveau du Bois des planches (engagement à un diagnostic voire à une restauration le cas échéant de la buse située sous le chemin rural pour rétablir l'écoulement)		Des problèmes récurrents d'inondation en amont sont imputés par les riverains aux barrages du Castor sur le ruisseau de l'Ancoutay, alors qu'ils ne font que renforcer une problématique déjà existante au niveau d'une buse et des difficultés d'écoulement du ruisseau (défaut d'entretien, élimination de toute végétation en berges, ensablement ...)
Entretien adapté des milieux boisés et herbacés périphériques	<b>IP3 (GH3) :</b> Adapter les pratiques d'entretien		Concertation continue avec les services techniques municipaux, sensibilisés à la question environnementale		A permis la continuité d'une gestion extensive des abords et le déplacement du point d'entrepôt des déchets verts sur le fond de la noyeraie et non à proximité du plan d'eau
Améliorer les connaissances naturalistes afin de mieux appréhender les enjeux de conservation	<b>CS4 (SE4) :</b> Améliorer les connaissances sur la végétation aquatique et amphibie		Volonté d'une intervention du CBNMC en faveur de la connaissance de la flore amphibie susceptible de coloniser le site		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens, mais conservant un intérêt pour l'avenir en matière de connaissance des intérêts patrimoniaux
	<b>CS5 (SE5) :</b> Inventaire chiroptères		Connaissance des chiroptères qui semblent nombreux à chasser autour de la zone humide et peuvent bénéficier d'habitats cavernicoles sur place		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens, mais conservant un intérêt pour l'avenir en matière de connaissance des intérêts patrimoniaux

	<b>CS6 (SE6) :</b> Inventaire et suivi des Orthoptères		Connaissance des orthoptères		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens et ne paraissant pas prioritaire pour la gestion du site
	<b>CS7 (SE7) :</b> Inventaire ornithologique		Connaissance des oiseaux		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens et ne paraissant pas prioritaire pour la gestion du site
	<b>CS9 (SE9) :</b> Suivi phytosociologique de la végétation		Connaissance fine des communautés végétales		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens et ne paraissant pas prioritaire pour la gestion du site, la désignation des habitats naturels à dire d'expert restant suffisante
	<b>CS10 (SE10) :</b> Suivi des populations d'odonates		Suivi des odonates au niveau desquelles 3 espèces à enjeux pour l'Auvergne ont été détectées		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens, mais conservant un intérêt pour l'avenir en matière de connaissance des intérêts patrimoniaux
	<b>CS12 (SE12) :</b> Inventaire ornithologique		Connaissance des amphibiens		Inventaire non mis en œuvre faute de moyens et ne paraissant pas prioritaire pour la gestion du site
Sensibiliser le public aux richesses patrimoniales du site	<b>CC2 (VA2) :</b> Envisager la conception d'outils de communication et/ou fléchage du site		Volonté d'une communication sur site autour des richesses patrimoniales		Pas d'aménagements réalisés faute de moyens même si l'idée reste intéressante, la commune ayant néanmoins fait quelques aménagements pour l'accueil du public



	<b>CC3 (VA3) :</b> Organiser et animer des visites guidées		Animer des sorties sur le site, par exemple à l'occasion de la nuit du Castor		Pas de visites guidées organisées à ce jour sur le site mais intérêt à poursuivre l'idée
--	---	--	---	---	--

Le site pourrait faire l'objet d'un projet de restauration et de mise en valeur étendu au marais du Bois des planches, en partie propriété communale de la ville de Gannat située en amont sur le ruisseau de l'Ancoutay.

Il pourrait dès lors être question de trouver une solution technique à la problématique d'écoulement des eaux au niveau des terrains agricoles situés en amont des deux marais :

- Rapport d'étude technique fourni le 12 octobre 2015 par Monsieur RAY des services techniques de la Municipalité de Gannat et montrant une relative fonctionnalité de la buse localisée sous le chemin qui fait limite de communes entre Gannat et Saulzet ;
- Echanges avec Stéphanie CHAPUT du Bureau d'étude SCTERRA pour évoquer une solution technique et demander à la Mairie de Gannat une réponse officielle au pétitionnaire agriculteur, Monsieur GOULFERT.

La candidature du 20 décembre 2016 à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en faveur de la biodiversité terrestre et aquatique n'a toutefois pas été retenue.